

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 27 septembre 2022

Le mardi 27.09.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Maires Adjointes.

Les conseillers municipaux :

M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, Mme MOREEL Valérie, M. XILLO Michel, Mme MANZON Sabine, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia, Mme VIDAL Aurélie, Mme LOUGE Monique.

Représentés : M. NAPOLI François (par M. DELMAS), Mme AUREL Josie (par Mme MOREL CAYE), Mme BRIEZ Dominique (par Mme MANZON), M. BOURBON Philippe (par M. XILLO), M. PEEL Laurent (par M. LOQUET).

Excusée : Mme GARCIA Hélène

Absents : M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : Mme BOULAY Dominique

Délibération n° 104-2022.

Eclairage public.

Rénovation de 4 armoires de commande et installation de 36 horloges astronomiques.

Mme BOULAY, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme, expose :

Suite à la demande de la commune en date du 18.07.2022, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération (référence 3AT171) suivante :

Rénovation de 4 armoires de commande d'éclairage public et pose de 36 horloges astronomiques (une dans chaque armoire et 32 réparties sur l'ensemble de la commune), en vue de réaliser des économies d'énergie.

Pour l'ensemble du projet, un seul modèle d'horloge astronomique à double canaux doit être privilégié (sauf cas particulier) CEE à fournir.

Les 4 armoires de commande à rénover entièrement :

- Aubinels
- P19 Garrosses
- P25 Les Pins
- P44 Nouveau stade.

Pour ces 4 armoires de commandes :

- Rénovation complète de la commande,
- Dépose de l'ancienne enveloppe,
- Pose d'un nouveau coffret équipé au sol ou sur pba,
- Ajuster les calibres de protection à la nouvelle installation (ex : mesure du départ : 9,1A // calibre : 10A),
- Attention au pic d'intensité à l'allumage,
- Pose d'une horloge astronomique à deux canaux (fiche CEE à fournir).

.../...

Accusé de réception en préfecture 031-213102320-20220927-104-2022-DE Date de télétransmission : 29/09/2022 Date de réception préfecture : 29/09/2022

Les 32 commandes pour pose d'une horloge :

Ancien collège,
Cde Métairie Foch,
Cde Soupetard,
Halle SI,
Les Buissonnets,
P100 La Gousi,
P18 St Caprais
P21 Cers,
P24 Rte de Verdun,
P24 ZAC Delmas,
P29 Montasse,
P2 Gare,
P34 Port Haut,
P38 Guiraudis,
P43 Peyries
P51 Porte de Save,
P51 Porte de Save 1,
P54 De Croux,
P57 Proxima,
P66 Pradines,
P6 Grenade,
P72 Route de Montaigut Cde2,
P78 Violette,
P79 Du Lion,
P81 Tuilerie,
P85 Tucol,
P86 Foch,
P8 En Bajet,
P9 Engarres,
Prebytère 2,
P Vezian,
Silo.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	5 846€
• Part SDEHG	14 850€
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	16 511€

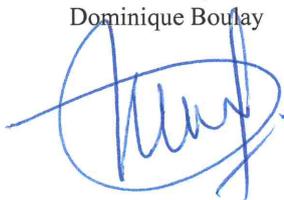
Total 37 207€.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** l'avant-projet sommaire présenté,
- **décide** par le biais d'un fonds de concours, de verser une « subvention d'équipement – autre groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

Le Secrétaire,
Dominique Boulay



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,



Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20220927-104-2022-DE
Date de télétransmission : 29/09/2022
Date de réception préfecture : 29/09/2022